

# CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE

## Commission « Entreprises et stratégies de marché »

Réunion du 12 mai 2011

### Projets d'enquêtes pour avis d'opportunité

Enquête sur les deux-roues motorisés, et leurs usages en 2012 .....	2
Enquête sur les consommations d'énergie dans le secteur tertiaire.....	6
Enquête sur les pratiques phytosanitaires dans l'arboriculture .....	8
Enquête durée du travail des conducteurs routiers.....	12
Enquête sur la structure des vergers .....	17
Enquête annuelle sur les moyens consacrés à la recherche et au développement dans les entreprises .....	21
Enquête annuelle sur les moyens consacrés à la recherche et au développement dans les associations et GIP .....	25

## FICHE DE PRÉSENTATION DE L'ENQUETE 2RM 2012

### 1. Intitulé de l'enquête

Enquête sur les deux-roues motorisés, et leurs usages en 2012

### 2. Service producteur

SOeS (Service de l'observation et des statistiques), au sein du CGDD (Commissariat général au développement durable) du Ministère de l'Écologie, du développement durable, des transports et du logement.

### 3. Service réalisant la collecte

Centre d'études techniques de l'équipement (CETE) de Rouen, ou prestataire externe sélectionné suite à appel d'offres lancé au 3<sup>ème</sup> trimestre 2011 au plus tard.

### 4. Historique de l'enquête

Il s'agira de la première enquête de ce type pour les véhicules à deux roues motorisés (2RM).

### 5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

Sans objet

### 6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés

L'objectif de cette enquête est d'estimer le mieux possible :

- le parc circulant de 2RM, par segments (cyclos, motos légères, motos lourdes) ;
- le kilométrage parcouru annuellement, par types de réseaux (ville, route, autoroute, ...) ;
- la saisonnalité de l'utilisation ;
- les motifs d'usage des 2RM.

**Les thèmes abordés sont : le trafic en kilométrage par segments et types de réseaux, les caractéristiques du véhicule, les motifs, la fréquence et le type d'utilisation, les modalités de stationnement, l'équipement associé à l'usage du véhicule, une caractérisation des déplacements domicile-travail, la consommation moyenne de carburant, ...**

**Par ailleurs, un volet permettra de caractériser l'utilisateur principal du 2RM (variables sociodémographiques, détention de permis, historique récent d'accidentalité, ...).**

### 7. Origine de la demande (règlement communautaire, demande ministérielle, débat public...) et utilisateurs potentiels des résultats

- Demande essentiellement nationale (ministère, usagers, Sécurité routière) et pour les politiques locales :

- Cette enquête constituera l'unique source sur le parc effectif de ces véhicules, en complément des estimations globales issues de l'ENTD 2008 (cf. § 8.).
- Cette enquête est susceptible d'éclairer les pouvoirs publics au niveau régional ou départemental ainsi que par type d'unité urbaine sur la circulation de ces véhicules.

- Commission des comptes des transports de la Nation : établissement du bilan de la circulation routière et connaissance du transport de voyageurs.
- Une préoccupation majeure : au niveau national, les 2RM ne représentent que 1,7 % des déplacements locaux, mais 27,8 % des personnes tuées sur la route conduisaient un véhicule de ce type (Sources : ENTD 2008 et ONISR, Bilan de la sécurité routière 2009). La connaissance du parc, des caractéristiques des usagers est donc fondamentale pour apprécier les facteurs de risque.

#### 8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles (enquêtes ou fichiers administratifs)

- Cette enquête complète et surtout affine l'enquête nationale *Transports et déplacements* de 2008 (ENTD 2008). Le nombre réduit de déplacements locaux (1,7 % des déplacements locaux des ménages au niveau national) ne permet pas de dresser une connaissance fine de ce type de véhicules par cette seule enquête. Il faudrait en effet considérablement augmenter la taille de l'échantillon de l'ENTD pour disposer d'information fiable sur ce mode de transport.
- En particulier, les données issues de l'ENTD 2008 et restreintes au champ des 2RM ne permettent pas de dresser des analyses par motifs, ni de fournir des chiffres fiables en deçà de la Zeat.
- Couvrir le champ complet du transport en 2RM permet entre autres :
  - d'effectuer un bilan énergétique (consommation d'énergie par les véhicules)
  - de mesurer la circulation routière (usage et politique des infrastructures)
  - de fournir à l'administration des éléments nécessaires à la politique économique des transports et plus particulièrement urbaine (choix des investissements, etc.)
  - de fournir des éléments statistiques au secteur privé (organismes professionnels, assureurs, constructeurs, fédérations et associations d'usagers).

#### 9. Insertion dans un système d'information

- Cette enquête a vocation à être reconduite à un rythme par exemple quinquennal (non arrêté encore), en alternance avec d'autres types de véhicules routiers (VUL, Bus et Cars...). La formulation du questionnaire associé est conditionnée par les attentes exprimées lors des différentes réunions de comité de concertation ou de pilotage.
- Cette enquête complète l'enquête nationale *Transports et déplacements* de 2008 (cf. § 8).
- Il n'est pas prévu de questionnaires annexes.
- L'avis d'opportunité est demandé pour le projet d'enquête 2RM 2012.

#### 10. Cible de l'enquête

- Les unités échantillonnées sont les deux-roues motorisés, plus précisément les cyclomoteurs immatriculés (50 cm<sup>3</sup> ou moins), les motocyclettes (plus de 50 cm<sup>3</sup>) et les scooters (tous types de cylindrées, y compris les tricycles de type MP3 *Piaggio*).
- Sont exclus du champ de l'enquête : les tricycles qui virent à plat (de type *Trike*) et les quadricycles (de type *Quad*).

### 11. **Champ de l'enquête** (secteurs d'activité, taille de l'unité enquêtée ; catégories de ménages ou d'individus ; etc.)

Sont interrogés les utilisateurs des deux-roues motorisés immatriculés, par un questionnaire envoyé au titulaire du certificat d'immatriculation (propriétaire ou locataire longue durée).

L'enquête 2RM 2012 ne comportera qu'un seul questionnaire dont la formulation sera adaptée à toute personne susceptible d'être interrogée : particulier (au sein d'un ménage) ou entreprise. La proportion d'entreprises susceptibles d'être interrogées n'est pas encore connue au 1<sup>er</sup> mars 2011, mais elle devrait être faible (analyse de la base FCA/SIDIV à venir).

Cette enquête concerne tous les utilisateurs de deux-roues motorisés, qu'ils soient particuliers, artisans, commerçants, exploitants agricoles, commerciaux, inactifs, ...

### 12. **Champ géographique de l'enquête**

Cette enquête couvrira la France métropolitaine et les Dom (y compris Mayotte).

### 13. **Base de sondage, échantillonnage**

L'échantillon sera tiré du « fichier central des automobiles » dans la partie de la base SIDIV (Système d'Information Décisionnel sur les Immatriculations et le parc des Véhicules) relative au champ de l'enquête, à savoir les 2RM. Cette base comprend actuellement environ 1,25 millions de cyclomoteurs et 2,5 millions de motocyclettes (au 01/03/2011) ; elle est mise à jour quotidiennement des mouvements de certificats d'immatriculation et sera enrichie, d'ici le tirage effectif de l'échantillon début 2012, d'anciennes immatriculations de motocyclettes via le ministère de l'intérieur et des immatriculations des cyclomoteurs circulants dont l'immatriculation n'était pas obligatoire avant le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

L'échantillon sera donc une « extraction » *ad hoc* parmi les cartes grises des 2RM, en fonction de diverses strates et taux d'échantillonnage à préciser (type de 2RM, cylindrée, ...). Le véhicule est alors sélectionné via son immatriculation, et le questionnaire est adressé au propriétaire du véhicule, dont les coordonnées figurent sur la carte grise :

- si le véhicule appartient à une personne, le conducteur principal ou unique (ou, éventuellement, un des conducteurs principaux) remplit le questionnaire ;
- si le véhicule appartient à une entreprise, une association ou une administration, le conducteur principal (éventuellement, un des conducteurs principaux), ou bien encore le chef d'entreprise, renseigne le questionnaire, sauf la rubrique qui caractérise l'utilisateur.

L'échantillon comportera au moins 10 000 véhicules (niveau non encore déterminé au 01/03/2011).

### 14. **Mode de collecte**

Les questionnaires parviendront aux ménages et aux entreprises par voie postale. Une possibilité de réponse en ligne sera proposée, via la fourniture d'un hyperlien court dans la lettre accompagnant le questionnaire.

### 15. **Date (même approximative) et périodicité de la collecte**

La collecte devrait démarrer au mois de mars ou mai 2012 – dates à définir avec le comité de concertation – et durer quelques mois.

### 16. **Contraintes imposées à l'enquête**

Selon l'activité ou la catégorie socioprofessionnelle de l'enquêté, 15 à 25 minutes seront nécessaires pour remplir le questionnaire. Aucune question ouverte n'est prévue à ce jour dans le questionnaire.

## 17. Instances de concertation (comitologie)

- un **comité de pilotage** composé d'une :
  - maîtrise d'ouvrage assurée par :
    - le chef du bureau de la *Statistique des transports et des véhicules* (Thomas Le Jeannic) ;
    - le chargé de la division *Transport de voyageurs*, au sein du bureau de la *Statistique des transports et des véhicules* (Philippe Roussel) ;
    - Patrick Blanc (du CETE Rouen, qui dépend administrativement de ce même bureau *Statistique des transports et des véhicules*), sauf en cas de choix d'un prestataire externe.
  - maîtrise d'œuvre :
    - le bureau des *Méthodes et des applications statistiques* (BMAS) du SOeS (pour le tirage de l'échantillon).

**Le comité de pilotage**, présidé par la maîtrise d'ouvrage, pourra se réunir pour les prises de décisions et les validations nécessaires à l'avancement du projet. Ce comité comprend, outre l'équipe de projet, le sous-directeur des statistiques des transports du SOeS (Adrien Friez).

Par ailleurs, ce comité de pilotage sera étendu aux financeurs éventuels.

- **Un groupe de préparation de l'enquête (comité de concertation)**, réunissant plusieurs personnalités spécialistes du domaine du transport en deux-roues motorisé (Certu, IFSTTAR, CETE, Sétra, SOeS), de la sécurité routière (DSCR/ONISR), de personnalités issues du monde des assurances (FFSA, Gema) et d'associations d'utilisateurs (fédération nationale des *Motards en colère* – FFMC –, fédération nationale de motocyclisme – FFM).

Ce groupe s'est réuni pour la première fois le 1<sup>er</sup> mars 2011 ; un projet de questionnaire a été élaboré suite à cette réunion. Au moins deux autres réunions sont prévues en 2011.

## 18. Exploitation et diffusion des résultats

- Les résultats feront l'objet d'études dans les collections du CGDD (Le Point sur, Chiffres et statistiques, ...)
- Les données détaillées seront mises à disposition sur le site internet du ministère en 2013
- Le niveau géographique envisagé pour la publication des résultats ira de la France (métropolitaine et Dom) à la région, voire le département.

## ENQUÊTE SUR LES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE DANS LE SECTEUR TERTIAIRE

### 1. Intitulé de l'enquête

Enquête thématique : « Les consommations d'énergie dans le secteur tertiaire » (ECET).

### 2. Service producteur

Insee, Direction des statistiques d'entreprises, en concertation avec le Service de l'observation et des statistiques (SOeS) du Commissariat général au développement durable (CGDD) du Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement (MEDDTL).

### 3. Service réalisant la collecte

Insee, Service de statistiques nationales d'entreprise (Direction régionale de Basse-Normandie).

### 4. Historique de l'enquête

Enquête nouvelle.

### 5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

Sans objet (enquête nouvelle).

### 6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés

L'objectif de cette enquête apériodique est de fournir un état des lieux des consommations d'énergie (hors carburants) des établissements du secteur tertiaire marchand (hors transports et entreposage, enseignement et santé), ainsi que les coûts afférents à ces consommations.

Les questions posées seront de type qualitatif et quantitatif. Des données de cadrage sur l'établissement seront demandées: chauffage, climatisation, surface en mètres carrés... Ensuite, l'établissement renseignera de façon qualitative les énergies qu'il utilise (fuel, électricité...), avec leur usage (chauffage, informatique intensif...). Une troisième partie sera consacrée aux quantités d'énergies achetées, ainsi que leur coût pour l'établissement. Enfin, une dernière partie (assez courte, en cours d'élaboration) portera sur les énergies renouvelables.

### 7. Origine de la demande (règlement communautaire, demande ministérielle, débat public...) et utilisateurs potentiels des résultats

Cette enquête répond à un besoin d'information du Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement (MEDDTL). Elle aura pour but de connaître les consommations d'énergie réalisées dans le secteur tertiaire marchand (hors énergie liée aux transports). Ces résultats serviront de base pour un état des lieux et un cadrage des évolutions et des politiques envisageables visant à améliorer l'efficacité énergétique. Ils permettront des analyses sur données individuelles. Ils alimenteront les publications de l'Insee et du SoeS, serviront aux chercheurs et permettront d'éclairer les politiques publiques.

### 8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles (enquêtes ou fichiers administratifs)

Cette enquête permettra de compléter les connaissances sur les consommations d'énergie des entreprises. En effet, elle portera sur les établissements du secteur tertiaire marchand (hors transports), alors que pour le moment seul le secteur industriel est interrogé par l'Insee à ce sujet (enquête EACEI annuelle), et le secteur des transports par le SOeS.

On peut signaler que le Centre d'études et de recherches économiques sur l'énergie (Ceren) réalise, sur la base du volontariat, des enquêtes annuelles sur les consommations d'énergie dans le secteur tertiaire dont les résultats individuels ne sont pas accessibles. L'enquête de l'Insee qui n'a pas vocation à être renouvelée chaque année permettra de mieux étalonner ces enquêtes annuelles.

### 9. Insertion dans un système d'information

Enquête thématique apériodique.

**10. Cible de l'enquête**

Cette enquête interrogera entre 20 000 et 25 000 établissements (éventuellement sur deux ans pour des raisons de charge d'enquête) du secteur tertiaire marchand.

**11. Champ de l'enquête** (secteurs d'activité, taille de l'unité enquêtée ; catégories de ménages ou d'individus ; etc.)

Les unités interrogées seront les unités locales (établissements), sans restriction de taille, dont l'activité principale appartient au secteur tertiaire marchand: section G (+artisanat commercial : 10.13B, 10.71B, 10.71C, 10.71D), sections I à N et divisions 95 et 96 de la section S.

Sont exclues du champ : la section H (transports et entreposage pour laquelle une enquête a déjà été réalisée par le SOeS. les sections P (Enseignement) et Q (Santé humaine et action sociale), qui recouvrent des activités marchandes et non marchandes..

**12. Champ géographique de l'enquête**

France entière.

**13. Bases de sondage, échantillonnage**

La base de sondage sera établie à partir du répertoire Sirene. La taille d'échantillon envisagée est de l'ordre de 20 000 à 25 000 unités locales. L'échantillon sera stratifié par secteur d'activité et taille d'unité locale.

**14. Mode de collecte**

Par internet et voie postale si nécessaire.

**15. Date (même approximative) et périodicité de la collecte**

La collecte devrait débuter au premier semestre 2012 (et si elle a lieu sur deux ans, premier semestre 2013 pour la deuxième vague). L'enquête est apériodique et ne devrait pas être renouvelée dans les 5 ans.

**16. Contraintes imposées à l'enquête**

Le questionnaire devrait être largement qualitatif, avec une partie quantitative, le tout en 3 ou 4 pages. Ce questionnaire sera testé par le Réseau enquêteurs entreprises de l'Insee.

**17. Instances de concertation (comitologie) : comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi...**

Un comité de concertation s'est déjà réuni une première fois pour définir le champ et le questionnaire de l'enquête à tester. Outre les deux services producteurs (Insee et SOeS), les membres de ce comité sont des experts et représentants des politiques publiques concernées sur les questions d'énergie (DGEC, Ceren, Ademe, AIE, Citepa, DGCIS...) et des représentants des entreprises, notamment de la CGPME et du secteur énergétique (GDF Suez, Comité professionnel du pétrole...)

Un comité de pilotage interne préparera les réunions de concertation à venir et assurera ensuite la préparation et le suivi des tests et des opérations statistiques.

**18. Exploitation et diffusion des résultats**

Une première publication des résultats (4 pages) est visée à l'été 2013, suivie d'une publication avec des tableaux détaillés.

**19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête**

Un cadre A à temps partiel (Insee) est chargé spécifiquement de préparer le questionnaire. Pour l'organisation, la collecte, les traitements d'apurement et de redressement, la validation des données et la publication des résultats, 2 ETP de niveau A, 3 ETP de niveau B et de l'ordre de 7 à 10 ETP de niveau C selon la taille de l'échantillon.

## ENQUÊTE SUR LES PRATIQUES PHYTOSANITAIRES DANS L'ARBORICULTURE

### 1. Intitulé de l'enquête

Enquête sur les pratiques phytosanitaires dans le domaine de l'arboriculture (Phyto-fruits 2012).

### 2. Service producteur

Le Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire – Sous-direction des statistiques agricoles, forestières et agroalimentaires – Bureau des statistiques végétales et forestières.  
Responsable : Daniel Rodier (tél : 05 61 28 94 75) mél : daniel.rodier@agriculture.gouv.fr

L'office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) participe au co-financement de l'enquête.

### 3. Service réalisant la collecte

La collecte sera réalisée par des enquêteurs encadrés par les services régionaux d'information statistique et économique (SRISE) implantés au sein des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire.

### 4. Historique de l'enquête

Les enquêtes sur les pratiques culturales des agriculteurs ont été mises au programme à moyen terme 2009-2013 de la statistique agricole. Elles constituent un outil majeur d'évaluation de l'impact des pratiques agricoles sur l'environnement. Dans l'édition de 2001, ces enquêtes n'étaient faites que dans le domaine des grandes cultures et des prairies. En 2006, une enquête viticulture a été réalisée pour la première fois en complément de l'enquête quinquennale sur les grandes cultures et les prairies.

Les cultures pérennes et les cultures maraîchères sont de gros utilisateurs de pesticides : la majorité des fongicides minéraux agricoles, qui représentent environ 60 % des tonnages de fongicides commercialisés, est utilisée sur les cultures pérennes.

Le plan d'action Ecophyto 2018 prévoit la réalisation d'enquêtes sur les pratiques agricoles et notamment la reconduction des enquêtes périodiques sur les grandes cultures et la viticulture tous les 5 ans, le développement de nouvelles enquêtes, à la même fréquence, dans les secteurs de l'arboriculture et des cultures légumières y compris pour les DOM, et la mise en place d'enquêtes intermédiaires, restreintes aux pratiques phytosanitaires, pour les grandes cultures, la viticulture, les fruits et les légumes.

L'enquête sur les pratiques phytosanitaires dans le domaine de l'arboriculture est une enquête nouvelle. Elle répond à l'exigence du plan d'action Ecophyto 2018 qui vise :

1. à caractériser les pratiques phytosanitaires plus fréquemment, de manière à obtenir des données dans des situations climatiques et de pression parasitaire différentes de celles observées au cours des enquêtes quinquennales,
2. à produire un indicateur de pression phytosanitaire de référence.

Par ailleurs, elle permet de répondre au règlement (CE) n° 1185/2009 relatif aux statistiques sur les pesticides.

### 5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

### 6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés

L'enquête est centrée sur les pratiques phytosanitaires et a notamment pour objectif de produire des indicateurs de suivi de l'usage des phytosanitaires dans le secteur des fruits.



## **7. Origine de la demande (règlement communautaire, demande ministérielle, débat public...) et utilisateurs potentiels des résultats**

La demande émane du service en charge du pilotage du plan d'action Ecophyto 2018 qui vise à réduire si possible de 50% l'usage des pesticides d'ici 2018. Dans le cadre de ce plan, la Direction Générale de l'Alimentation du Ministère de l'Agriculture a demandé au SSP de développer une enquête portant spécifiquement sur l'utilisation de produits phytosanitaires dans différents domaines, dont l'arboriculture.

Par ailleurs, elle permet de répondre au règlement (CE) n° 1185/2009 relatif aux statistiques sur les pesticides.

## **8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles (enquêtes ou fichiers administratifs)**

Il n'y a pas d'autres sources disponibles actuellement sur l'utilisation des produits phytosanitaires en arboriculture.

## **9. Insertion dans un système d'information**

L'enquête s'insère dans le programme des enquêtes du SSP. Elle fait partie d'un ensemble d'enquêtes sur les pratiques culturales. Ce dispositif comprend des enquêtes quinquennales et des enquêtes intermédiaires, restreintes aux pratiques phytosanitaires, en cohérence avec les objectifs du plan d'action Ecophyto 2018 (cf point 4. Historique de l'enquête).

Cette enquête apportera un complément important dans le domaine de l'arboriculture au système d'informations sur les pratiques culturales. Elle aboutira à la production plus fréquente d'indicateurs relatifs à l'usage des produits phytosanitaires. Elle sera valorisée par le ministère de l'agriculture (dont le SSP), et probablement dans le cadre de programmes de recherche (INRA).

Par ailleurs, elle permet de répondre au règlement (CE) n° 1185/2009 relatif aux statistiques sur les pesticides.

Elle sera reconduite entre chaque enquête « pratiques culturales » environ tous les 4 ans. L'opportunité est demandée pour l'enquête de 2012.

## **10 – Cible de l'enquête**

L'unité de collecte est le lot, c'est-à-dire tout ou partie d'une parcelle plantée avec :

- une même espèce fruitière,
- une même variété,
- une même année de première feuille ou de surgreffage,
- une même distance entre rang et sur rang.

Les unités interrogées sont les exploitations agricoles exploitant les lots retenus. 6 000 à 7 000 exploitations seront enquêtées, chacune pour deux lots au maximum.

## **11. Champ de l'enquête (secteurs d'activité, taille de l'unité enquêtée ; catégories de ménages ou d'individus ; etc.)**

Le choix des espèces sur lesquelles va porter l'enquête Phyto-Fruits s'appuie sur les données de l'enquête « Structure des vergers » de 2007 qui sont les plus récentes actuellement disponibles pour les données structurelles (notamment volumes commercialisés).

Quatre vergers, pomme, pêche, prune et abricot permettent de couvrir plus de 68 % de la superficie du verger 9 espèces enquêtées en 2007. Ils représentent près de 85 % des volumes commercialisés ainsi que de la part des volumes commercialisés en frais.

Ces espèces sont donc retenues pour l'enquête Phyto-fruits 2012.

Extension de l'enquête « Phyto-fruits » à la banane.

La culture de la banane (13 190 ha) est concentrée aux Antilles (96 % des superficies) et en particulier en Martinique (69 %).

## 12. Champ géographique de l'enquête

L'enquête Phyto-fruits 2012 est prévue sur l'ensemble du territoire national. Toutefois l'enquête ne portera que sur la banane pour les DOM.

## 13. Bases de sondage, échantillonnage

Les données issues du recensement agricole (RA) 2010 seront disponibles à l'été 2011. Le recensement des exploitations ayant des vergers permettra de connaître la structure de leur verger. Ces informations auront moins d'un an au moment de l'enquête et leur qualité devrait donc être très satisfaisante compte tenu de la relative stabilité de ces cultures pérennes.

On disposera donc fin 2011 des résultats du RA 2010. Un échantillon à enquêter sera tiré à partir de l'univers des exploitations ayant au moins une des 5 espèces listées au point 11.

## 14. Mode de collecte

La collecte sera réalisée par Capi par des visites d'enquêteurs des services régionaux de statistique agricole auprès des exploitations qui auront été tirées et constitueront l'échantillon à enquêter.

## 15. Date (même approximative) et périodicité de la collecte

La collecte est programmée pour la période février/avril 2012 en même temps que l'enquête « Inventaire national des vergers ».

## 16. Contraintes imposées à l'enquête

L'enregistrement des traitements phytosanitaires est largement répandu, l'enquêté dispose donc des données nécessaires à l'enquête. La durée de réponse au questionnaire est estimée au maximum à 1 heure.

## 17. Instances de concertation (comitologie) : comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi... :

Un comité des utilisateurs est créé pour examiner le questionnaire de l'enquête. Il comprend des représentants du Ministère chargé de l'agriculture, des organisations de producteurs, de FranceAgriMer, de la filière professionnelle (fédération nationale des producteurs de fruits FNPF, CTIFL) et des services locaux de statistique agricole.

Un comité de pilotage regroupant notamment les financeurs de l'enquête sera réuni régulièrement pour valider les différentes étapes de réalisation de l'enquête.

## 18. Exploitation et diffusion des résultats

Type de diffusion envisagée selon la codification *	Période de diffusion envisagée	Niveau géographique envisagé pour les résultats (France entière ou métropole seule, régions, départements)	Remarques
1	Fin 2012	France entière, régions	Données valorisées dans le cadre du plan Ecophyto 2018
3	Fin 2012	France entière, régions	

\* type de diffusion

- 1 - Alimentation de processus aval *comptes nationaux, Eurostat, bases multisources...*
- 2- Données détaillées, *bases de données, fichiers détail tout public ou public spécifique (chercheurs, collectivités...)...*
- 3 - Chiffres clés, principaux résultats "4 pages", *indicateurs, indices...*
- 4 - Synthèses, analyses publications de références, éventuellement multisources:::
- 5 - Valorisation, communication *site internet dédié, séminaire, conférence...*

Après traitement du secret statistique, les données ayant été collectées pourront être utilisées notamment, par l'administration et les organismes techniques et de recherche, pour établir des indicateurs sur l'utilisation de produits phytosanitaires en arboriculture.

## 19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

Moyens humains : 1 responsable d'enquête (1 ETP niveau A) en administration centrale + 11 ETP niveau B en régions.

Moyens financiers : budget d'environ 500 000 € prévu avec un cofinancement ONEMA et MAAPRAT dont 250 000 € pour la collecte.

### Procédures particulières :

Néant

## FICHE DE PRÉSENTATION DE L'ENQUÊTE « CHRONOTACHYGRAPHES »

### 1. Intitulé de l'enquête

Enquête « chronotachygraphes » sur la durée du travail des conducteurs routiers.

### 2. Service producteur

Service de l'Observation des Statistiques (SOeS)  
Ministère de l'Écologie, du Développement durable, du Transport et du Logement (MEDDTL)  
Commissariat Général du Développement Durable

Cofinancé avec

Direction Générale des Infrastructures, des transports et de la Mer (DGITM)  
Ministère de l'Écologie, du Développement durable, du Transport et du Logement (MEDDTL)

### 3. Service réalisant la collecte

La collecte de l'enquête est sous-traitée à un prestataire privé.

### 4. Historique de l'enquête

En 1994, à la suite de conflits sociaux très durs dans le secteur du transport routier de marchandises, l'administration s'est engagée, dans le cadre d'un « contrat de progrès », à mettre en place un dispositif d'observation sociale nationale et régionale des conditions de travail dans ce secteur.

Le dispositif national reposait, jusque mi-2003, sur deux enquêtes complémentaires :

- . une enquête pluri-annuelle lourde, réalisée par l'Inrets tous les six ans environ (la dernière date de 2004)
- . une enquête conjoncturelle « au bord des routes », d'exploitation trimestrielle, qui interrogeait les conducteurs a été interrompue mi-2003.

Cette dernière enquête était cependant très coûteuse, et souffrait d'un biais de sélection, dans la mesure où seuls les conducteurs effectuant des trajets sur d'assez longues distances étaient susceptibles d'être interrogés.

L'enquête « chronotachygraphes » est réalisée sous la forme actuelle depuis 2002 (portant sur l'année 2001). Elle a été examinée en opportunité et au Comité du label en 2002 et 2007 (avis de conformité le 15 janvier 2007 n° 312/D13). La méthodologie n'a pas évolué depuis cette date même si les techniques ont évolué avec le développement du chronotachygraphe numérique. En 2005, son champ s'est étendu aux secteurs de la messagerie fret express et de la location de camions avec chauffeurs, pour former celui dit du « TRM élargi ». Il est envisagé, conformément à la recommandation R20 du rapport du CNIS sur l'inventaire des besoins d'information sur les transports (2007), d'étendre par la suite le champ aux conducteurs de véhicules de transport en commun du secteur du Transport routier de voyageurs.

### 5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

#### Bilan d'exécution

Progressivement, le dispositif de collecte s'adapte à nouveau à une présentation conjoncturelle du temps de travail des conducteurs routiers, ce qui était le cas jusqu'en 2008, et duquel on se rapprochera à nouveau, avec une publication en octobre 2011 des résultats concernant l'année 2010 dans un support dédié.

En effet, la collecte des données « chronotachygraphes » de 2010 réalisée en 2011 par un prestataire bénéficie des expertises et du suivi des collectes des années précédentes. L'expérience acquise sur les collectes antérieures a permis de fixer des spécifications plus précises. De plus, la mise en place d'une pénalité financière contractuelle, calculée directement sécurise la qualité de l'enquête et des résultats, en motivant le prestataire à atteindre des quotas précis.

## Les résultats produits

Des études sous forme de fiches sur le temps de travail hebdomadaire et ses composantes et sur le temps de travail journalier et ses composantes, sont co-publiées (SOeS – DGITM) dans le

« Bilan social annuel du transport routier de marchandises », collection Références, CGDD, décembre 2009 – enquêtes « chronotachygraphes 2007 - 2008 »

« Bilan social annuel du transport routier de marchandises », collection Références, CGDD, février 2009 – enquête « chronotachygraphes 2006 »

« Bilan social annuel du transport routier de marchandises », publication réalisée par le SESP, Observatoire social des transports, décembre 2007 – enquête « chronotachygraphes 2006 »

« Bilan social annuel du transport routier de marchandises », publication réalisée par le SESP, Observatoire social des transports, janvier 2007 – enquête « chronotachygraphes 2005 »

Les résultats des enquêtes ont fait l'objet de présentations auprès de la DGITM et du Conseil National du Transport.

## 6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés

L'enquête « chronotachygraphes » a pour objectif de suivre en continu de façon objective le temps de travail des conducteurs routiers tant du point de vue de la quantité d'activité que des conditions de travail ainsi que du type de travaux. Il s'agit de collecter des données définies légalement et enregistrées dans un dispositif technique obligatoire appliqué aux poids lourds et aux conducteurs. L'enquête a été mise en place dès l'année 2000, dans un premier temps de manière expérimentale, en recouvrement avec l'enquête « au bord des routes ».

### Thèmes abordés

Cette enquête aborde la durée de service qui se décompose en temps de conduite, autres temps de travail (entretien du camion, chargement) et temps d'attente, le nombre de kilomètres parcourus lorsque le dispositif automatique le recueille, ainsi que le nombre de jours de travail et le nombre de jours de repos compensateurs.

## 7. Origine de la demande (règlement communautaire, demande ministérielle, débat public...) et utilisateurs potentiels des résultats

L'enquête est demandée par la Direction Générale des Infrastructures, des transports et de la Mer (DGITM). Elle est co-financée par la DGITM et le SOeS.

Les résultats de ce dispositif de suivi régulier (couple « enquête annuelle / enquête chronotachygraphes ») sont destinés aux administrations, aux organisations professionnelles et syndicales, aux universitaires et chercheurs s'intéressant aux conditions de travail des conducteurs du transport routier de marchandises. Cette enquête est purement française.

Cette enquête n'est pas liée à un règlement statistique européen

Cette enquête est inscrite et souhaitée dans le rapport du CNIS sur l'inventaire des besoins d'information sur les transports (cf. plus haut), elle n'est cependant pas inscrite formellement dans le moyen-terme du CNIS. Elle est présente dans le programme annuel de travail présenté au CNIS, ainsi que dans l'avant-programme de 2012.

## 8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles (enquêtes ou fichiers administratifs)

### Apport à la connaissance du domaine

Il n'existe pas de source alternative dans le domaine des conditions de travail des conducteurs dont le métier et les conditions d'exercice sont très spécifiques (travail non sédentaire, avec souvent des découchés, très encadré par la loi française et européenne, avec une définition juridique très particulière du temps de travail, largement sujet aux aléas de la circulation routière). La durée du travail et la question délicate de son observation est un enjeu important dans le domaine du transport routier. L'enquête permet d'abord d'estimer le nombre de conducteurs poids-lourds employés en France dans les entreprises de transport routier. En second lieu et c'est son apport principal, elle

permet de connaître la durée effective de travail et de conduite de ces derniers. Cet éclairage quantitatif objectif sert dans les négociations salariales et sur les conditions de travail. En particulier, il éclaire sur le partage entre temps de conduite et temps consacré à d'autres travaux (objet de nombreux débats entre partenaires sociaux). En outre, l'enquête permet de déterminer des distances parcourues et donc des vitesses moyennes de conduite élément qui peut constituer un apport quant à la qualité du service du réseau routier (engorgement...).

### **Apport par rapport à d'autres sources**

Les deux sources existantes dans le domaine de l'**emploi** des conducteurs routiers sont les DADS et l'ESA (Enquête Structurale Annuelle). Dans ce domaine, l'enquête « chronotachygraphes » complète les DADS qui ne permettent pas de repérer les conducteurs routiers de poids-lourds de plus de 3,5 T de PTAC (profession beaucoup plus réglementée que celle des conducteurs de véhicules utilitaires légers – PTAC < ou égal à 3,5 T) ni en leur sein les conducteurs « grands-routiers » des conducteurs « courte distance ». Du côté de l'ESA, cette distinction n'est pas faite non plus dans l'effectif salarié.

Les enquêtes sur l'activité et les conditions d'emploi de la main d'œuvre réalisées par la Dares couvrent l'ensemble des salariés d'établissements exerçant dans le « transport et l'entreposage » (aérien, manutention, transport ferroviaire ....) mais sans tenir compte des spécificités du transport routier de marchandises en terme de définition du temps de travail et d'horaires.

L'enquête annuelle sur les conditions de travail des conducteurs routiers (EACT) est ponctuelle et déclarative, elle aborde les autres composantes des conditions de travail (modalités d'exercice de la profession, rémunérations, formation...). Cette enquête annuelle avait été réalisé en 2006, 2007 et 2008.

## **9. Insertion dans un système d'information**

**L'enquête s'insère dans le suivi social des professions du TRM. Elle est en particulier publiée dans le Bilan social du TRM qui regroupe l'ensemble des éléments visant à la négociation collective :**

- **Emploi, salaires (DADS),**
- **Durée du travail,**
- **Conditions de travail (EACT à périodique, suivi de l'accidentalité – ONISR – suivi des accidents du travail)**
- **Marché du travail (Offres et demandes d'emploi – Pôle Emploi)**
- **Formations, qualifications**

## **10. Cible de l'enquête**

A un rythme annuel, une enquête préliminaire qui cible le champ des conducteurs routiers de poids lourds marchandises de plus de 3,5 tonnes des secteurs du transport routier de marchandises dit « élargi », est réalisée auprès d'un échantillon d'environ 2 100 établissements. Ces derniers sont interrogés sur un échantillon de 24 000 conducteurs salariés.

La collecte des enregistrements chronotachygraphes est réalisée en continu, et exploitée par vagues trimestrielles. Elle porte chaque mois sur 350 conducteurs salariés d'environ 70 établissements. L'échantillon est renouvelé au quart chaque trimestre.

## **11. Champ de l'enquête (secteurs d'activité, taille de l'unité enquêtée ; catégories de ménages ou d'individus ; etc.)**

### **Champ**

Le champ de l'enquête est celui des conducteurs salariés des établissements du « transport routier de marchandises élargi » défini par les activités des codes de la Nomenclature d'Activité Française (NAF rev2 : 49.41B : Transport routiers de fret de proximité, 49.41B : Transport routier de fret interurbain, 49.41C : Location de camions avec chauffeurs et 52.29A : Messagerie et fret express). Tous les tailles d'établissement sont interrogées.

Il exclut donc les conducteurs non salariés ainsi que les conducteurs salariés des établissements dont l'activité principale n'est pas dans le transport routier de marchandises « élargi », c'est à dire essentiellement le transport pour compte propre (non marchand).

### Catégories d'individus

Conducteur de poids lourd salarié avec la distinction entre grand routier et courte distance.

## 12. Champ géographique de l'enquête

L'enquête couvre la France entière. Les Dom sont donc compris.

## 13. Bases de sondage, échantillonnage

La base de sondage est le fichier poste DADS de l'année N-1 ; il s'agit d'une version « préliminaire » qui permet d'obtenir des informations nominatives des conducteurs.

## 14. Mode de collecte

L'enquête annuelle comme la trimestrielle sont des enquêtes papier distribuées par courrier postal. Pour l'enquête en continu, l'établissement renvoie pour une liste de conducteurs le questionnaire papier rempli et les chronotachygraphes, disques papier ou enregistrements électroniques issus d'un dispositif d'enregistrement automatique des temps de travail. Pour les chronotachygraphes numériques, actuellement les fichiers sont soit gravés sur CD et renvoyés avec le questionnaire, soit renvoyés par mail. Les chronotachygraphes analogiques sont envoyés au prestataire avec le questionnaire. Ces derniers sont restitués à l'établissement après lecture.

## 15. Date (même approximative) et périodicité de la collecte

La partie annuelle de l'enquête N se déroule le dernier trimestre de N

La partie en continu de l'enquête s'est déroulée pour les données relatives à 2009 et à 2010 tout au long du 1<sup>er</sup> semestre de l'année N+1. Cette organisation devrait évoluer pour se rapprocher d'un véritable recueil en continu.

## 16. Contraintes imposées à l'enquête

Une fois par an, l'établissement indique parmi une liste fournie de conducteurs pour chacun s'il conduit un véhicule muni d'un chronotachygraphe et s'il prend ou pas au moins six repos journaliers par mois hors du domicile catégorie est identifiée par la convention collective, aucun « calcul » du nombre de découchés mensuels n'est à faire.

En trimestriel, l'établissement établit l'état récapitulatif de l'échantillon de conducteurs interrogés, recherche des disques ou enregistrements (qui sont des dispositifs techniques existants sur tous les poids lourds, équivalents au support d'une source administrative permettant le contrôle du temps de travail) et les envoie (maximum ½ heure pour une PME, les enveloppes sont pré-affranchies). Le nombre de conducteurs interrogés par établissement est limité à un seuil (variable selon la taille). Avec le nouveau dispositif de chronotachygraphes électroniques, en voie de généralisation à partir de 2006, la charge de collecte est plus légère (extraction d'un fichier informatique). En 2009, 48 % des conducteurs « répondants » conduisent des camions équipés de chronotachygraphes numériques en 2008 ils n'étaient que 24 %.

## 17. Instances de concertation (comitologie) : comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi...

Au moment de la mise en place de l'enquête « chronotachygraphes » un groupe de pilotage spécifique a été mis en place. Il a associé l'administration (service statistique du ministère, directions d'administration centrale concernées), les centres de recherche (Inrets) et les organisations professionnelles et syndicales concernées.

Actuellement, le SOeS et la DGITM (direction opérationnelle du MEDDTL) suivent les résultats.

## 18. Exploitation et diffusion des résultats

Type de diffusion envisagée selon la codification *	Période de diffusion envisagée	Niveau géographique envisagé pour les résultats (1)	Remarques
3 – « Chiffres et statistiques »	Automne de N+1	France entière	L'objectif est de diffuser un C&S faisant le bilan des 4 trimestres de l'année et de mettre à disposition des séries longues
4 - Synthèses, analyses publications de références, éventuellement multisources ...	Décembre Mars et juin	France entière	- Fiches dans le bilan social du TRM - Fiches dans le rapport annuel de la Commission des comptes des transports de la nation

(1) : France entière ou métropole seule, régions, départements

\* type de diffusion

1 - Alimentation de processus aval *comptes nationaux, Eurostat, bases multisources...*

2- Données détaillées, *bases de données, fichiers détail tout public ou public spécifique (chercheurs, collectivités...)...*

3 - Chiffres clés, principaux résultats "4 pages", *indicateurs, indices...*

4 - Synthèses, analyses publications de références, éventuellement multisources::

5 - Valorisation, communication *site Internet dédié, séminaire, conférence...*

Il est envisagé que les établissements sollicités pour la vague annuelle reçoivent les études-fiches établies dans le bilan social du TRM.

## 19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

Coût de suivi et de publication qui comprend le tirage de l'échantillon et l'écriture du marché public : 5 mois ETP cadre A.

Coûts de collecte : la collecte est réalisée par un prestataire externe ; le marché de l'enquête « chronotachygraphes 2009 » réalisée en 2010 s'est élevé à 125 000 euros hors taxes. La collecte comprend envoi, réception, saisie des questionnaires et lecture des chronotachygraphes, contrôle, rappel, respect des quotas et mise à disposition de fichiers cohérents et de rapports associés.



## FICHE DE PRÉSENTATION D'ENQUÊTE SUR LA STRUCTURE DES VERGERS

### 1. Intitulé de l'enquête

Inventaire annuel national des vergers.

### 2. Service producteur

Le Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire – Sous-direction des statistiques agricoles, forestières et agroalimentaires – Bureau des statistiques végétales et forestières.

Responsable : Daniel Rodier (tél : 05 61 28 94 75) mél : daniel.rodier@agriculture.gouv.fr

### 3. Service réalisant la collecte

La collecte sera réalisée par les services régionaux d'information statistique et économique (SRISE) implantés au sein des directions régionales de l'alimentation, l'agriculture et de la forêt (DRAAF) du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire.

### 4. Historique de l'enquête

Il s'agit d'une opération nouvelle qui sera définie dans les mois à venir par un décret actuellement encore en projet. Elle se substitue pour partie à l'enquête quinquennale européenne « Structure des vergers ». Après la mise en place de cet inventaire en 2012, seul le suivi des modifications sera effectué annuellement.

Elle permet de répondre également aux exigences de la directive n° 2001/109/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 décembre 2001.

### 5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

### 6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés

Il s'agit de suivre annuellement l'évolution des superficies arboricoles et du potentiel de production des arbres afin d'améliorer les outils de prévision de récolte et ainsi de mieux gérer les flux des marchés. Cet outil permettra également d'anticiper les évolutions variétales au sein des espèces fruitières.

### 7. Origine de la demande (règlement communautaire, demande ministérielle, débat public...) et utilisateurs potentiels des résultats

Le besoin de l'administration et de la profession de disposer d'un outil administratif de suivi des superficies de production et de l'évolution variétale des vergers a été concrétisé par l'article 18 de la loi n° 2010-874 du 27 juillet 2010 de modernisation de l'agriculture et de la pêche. Un décret précisant les conditions de mise en œuvre de cet article est actuellement en cours de préparation.

Par ailleurs, cet inventaire permet de répondre aux exigences de la directive n° 2001/109/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 décembre 2001 concernant les enquêtes statistiques à effectuer par les Etats membres en vue de déterminer le potentiel de production des plantations de certaines espèces d'arbres fruitiers.

### 8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles (enquêtes ou fichiers administratifs)

Cet inventaire sera la seule source d'informations disponible actualisée sur les surfaces et l'état du verger français. Il constituera une source permettant d'estimer la production annuelle et de réaliser des enquêtes thématiques comme les enquêtes sur les pratiques culturales ou l'utilisation de produits phytosanitaires pour les espèces fruitières.

### **9. Insertion dans un système d'information**

Depuis 1969, tous les 5 ans, et jusqu'en 2007, le SSP réalisait une enquête « Structure des vergers » par sondage auprès des arboriculteurs. La directive n° 2001/109/CE du 19 décembre 2001 impose d'enquêter les pommiers, les poiriers, les pêchers et nectariniers, et les agrumes. La France avait étendu le champ des espèces aux pruniers, aux noyers, aux cerisiers et aux kiwis.

Cet inventaire annuel national se substitue à l'enquête « Structure des vergers » à partir de 2012 et répond en cela à l'obligation européenne. Il est prévu une enquête en 2012 pour connaître la surface et l'état du verger français puis une actualisation annuelle. L'opportunité est demandée pour l'ensemble du dispositif (enquête en 2012 et actualisation annuelle).

### **10 Cible de l'enquête**

L'unité de collecte est l'exploitation pour laquelle on décrit chaque lot fruitier, c'est-à-dire tout ou partie d'une parcelle plantée avec :

- une même espèce fruitière,
- une même variété,
- une même année de première feuille ou de sur greffage,
- une même distance entre rang et sur rang.

**11 Champ de l'enquête** (secteurs d'activité, taille de l'unité enquêtée ; catégories de ménages ou d'individus ; etc.)

Le champ est constitué des exploitations produisant et commercialisant les espèces suivantes : pommes de table, pommes à cidre, poires de table, pêches et nectarines, abricots, noix, noisettes, amandes, cerises, prunes, raisin de table, kiwis et agrumes.

### **12. Champ géographique de l'enquête**

Cet inventaire couvre la totalité du territoire métropolitain.

### **13. Bases de sondage, échantillonnage**

L'univers initial de l'inventaire est constitué du recensement agricole (RA) 2010. Il sera possible de fixer des seuils minimums de superficie.

### **14. Mode de collecte**

La collecte sera réalisée par des visites d'enquêteurs des services régionaux de statistique agricole auprès des exploitations produisant une espèce pour laquelle ils n'adhèrent pas à une organisation professionnelle.

Pour les exploitations arboricoles adhérent à une organisation professionnelle pour une espèce produite, les informations relatives à cette espèce pourront être fournies par les organisations qui réalisent tous les ans un inventaire auprès de leurs adhérents. Pour les autres espèces, la collecte sera assurée par les services régionaux de statistique.

Le dispositif de collecte et notamment la transmission des données des organisations professionnelles ne pourront être précisés qu'après la publication des textes officiels.

Les mises à jour annuelles pourront être réalisées par la suite par courrier ou internet, soit intégralement par le SSP, soit en collaboration avec les organisations professionnelles.

### 15. Date (même approximative) et périodicité de la collecte

La collecte initiale sera réalisée au printemps 2012 pour répondre au décret et à la Directive européenne.

Tous les ans, une mise à jour sera réalisée selon des modalités encore à définir.

Chaque recensement agricole aidera également à l'actualisation complète de cet inventaire.

### 16. Contraintes imposées à l'enquête

L'établissement du descriptif précis du verger pourra prendre 1 à 2 heures selon le nombre de lots fruitiers la première année. Le suivi annuel sera par contre beaucoup plus léger et consistera à signaler les modifications intervenues.

### 17. Instances de concertation (comitologie) : comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi... :

Un comité de pilotage sera réuni régulièrement pour valider les différentes étapes de réalisation de l'enquête.

Un comité des utilisateurs est créé pour examiner le questionnaire de l'enquête. Il comprend des représentants du Ministère chargé de l'agriculture, des organisations de producteurs, de FranceAgriMer, de la filière professionnelle (fédération nationale des producteurs de fruits FNPF, CTIFL) et des services locaux de statistique agricole.

### 18. Exploitation et diffusion des résultats

Type de diffusion envisagée selon la codification *	Période de diffusion envisagée	Niveau géographique envisagé pour les résultats (France entière ou métropole seule, régions, départements)	Remarques
1	Septembre 2012	France métropolitaine, régions, départements	Données pour Eurostat
2	Septembre 2012	France métropolitaine, régions, départements	

\* type de diffusion

1 - Alimentation de processus aval *comptes nationaux, Eurostat, bases multisources...*

2- Données détaillées, *bases de données, fichiers détail tout public ou public spécifique (chercheurs, collectivités...)...*

3 - Chiffres clés, principaux résultats "*4 pages*", *indicateurs, indices...*

4 - Synthèses, analyses publications de références, éventuellement multisources:::

5 - Valorisation, communication *site internet dédié, séminaire, conférence...*

Après traitement du secret statistique, les données ayant été collectées pourront être utilisées notamment, par l'administration et les organisations professionnelles, pour établir un état des lieux précis du verger.

**19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête**

Moyens humains : 1 responsable d'enquête.

Moyens financiers : budget d'environ 350 000 € prévu pour la collecte des données des producteurs n'adhérant pas à une organisation professionnelle.

**Procédures particulières :**

Néant

## **ENQUÊTE ANNUELLE SUR LES MOYENS CONSACRÉS À LA RECHERCHE ET AU DÉVELOPPEMENT DANS LES ENTREPRISES**

### **1. Intitulé de l'enquête**

Enquête annuelle sur les moyens consacrés à la recherche et au développement (R&D) dans les entreprises (enquête principale et ses deux volets « prévisions » et « chercheurs »).

### **2. Service producteur**

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR), sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (SIES), département des études statistiques, pôle recherche.

### **3. Service réalisant la collecte**

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR), sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (SIES), département des études statistiques, pôle recherche.

### **4. Historique de l'enquête**

Depuis 1963, les entreprises ainsi que les organismes et services publics font l'objet d'une enquête statistique visant à mesurer l'effort français de recherche et développement chaque année.

Le dernier avis d'opportunité de l'enquête R&D auprès des entreprises date du 21 juillet 2006 (n°204-D130).

L'objet de cette demande est la reconduction de l'enquête après expiration de la durée de validité du label.

### **5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits**

Au cours de la dernière période, l'enquête R&D auprès des entreprises a été réalisée chaque année (enquête principale et son volet « prévisions »). Le volet « chercheurs » (l'enquête spéciale sur les chercheurs et ingénieurs de recherche et développement dans les entreprises, bisannuelle), a été collecté pour les exercices 2007 et 2009. Un bilan qualité a été rédigé pour l'enquête principale.

Le taux de réponse de l'enquête principale s'est sensiblement amélioré sur la période, passant de 73 % en 2005 à plus de 85 % en 2009.

Chaque année, les résultats d'enquête sont mis à disposition sur le site REPERES du MESR et font l'objet de publications, alimentent les organisations internationales (Eurostat, OCDE) et les observateurs économiques (OST, CAS, DGCIIS, Datar, Insee, etc.). L'enquête R&D permet d'apporter des éléments de mesure utiles à l'évaluation des politiques de recherche et innovation (comme le Crédit Impôt Recherche).

### **6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés**

Connaître les moyens consacrés à la recherche par les entreprises en termes de dépenses intérieures et extérieures à l'entreprise, d'effectifs de chercheurs, de personnels d'appui à la recherche et de financements reçus pour ces dépenses de recherche. Les résultats de cette enquête sont consolidés avec ceux des enquêtes R&D réalisées auprès des autres secteurs institutionnels (Etat, enseignement supérieur, ISBL), afin d'établir le compte de la Recherche et les agrégats économiques associés.

L'enquête principale s'accompagne chaque année d'un volet « prévisions » et tous les deux ans d'un volet « chercheurs ». Le volet « prévisions » vise à collecter d'une part les estimations de dépenses et d'effectifs de R&D relatives à l'année d'enquête, et d'autre part les prévisions de l'évolution des dépenses et des effectifs de R&D pour l'année à venir. Le volet « chercheurs » vise à mieux connaître la population des chercheurs et ingénieurs en R&D, notamment en termes de stocks mais aussi de flux (arrivées/départs). Les principaux thèmes abordés sont : la nationalité, l'âge, le sexe, le diplôme, la spécialité exercée dans l'entreprise.

## **7. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats**

L'enquête répond de façon précise à une demande européenne, le règlement européen n°753/2004 du 22 avril 2004 sur les statistiques de la science et de la technologie. L'ensemble des questions figurant dans l'enquête, relatives aux effectifs et aux dépenses de R&D sont citées dans ce règlement européen à titre obligatoire ou optionnel.

Le service statistique ministériel SIES met en œuvre un programme d'enquêtes et d'études sur la R&D pour répondre aux préoccupations des directions du ministère, des autres ministères concernés (Industrie, Finances...) et d'autres partenaires (CAS, Oséo, Datar...) et aux engagements internationaux. Il est associé aux travaux des différents départements ministériels intéressés à la R&D, ainsi qu'à ceux des organismes et agences ayant pour objectif la connaissance et l'évaluation du système français de recherche et d'innovation. L'enquête permet de produire des agrégats suivis au niveau national (dans le cadre de la LOLF) et international (objectifs de Lisbonne portant sur la Recherche).

Les chercheurs peuvent demander l'accès aux données d'enquêtes par la procédure du comité du secret.

## **8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles**

Cette enquête est la seule source statistique de données détaillées sur la recherche et développement dans les entreprises.

Les résultats de cette enquête sont consolidés avec ceux des enquêtes R&D réalisées auprès des autres secteurs institutionnels (Etat, enseignement supérieur, ISBL), afin d'établir le compte de la Recherche et les agrégats économiques associés.

## **9. Insertion dans un système d'information**

La base de sondage de l'enquête est une base historique enrichie chaque année par le recours à différents fichiers administratifs : bénéficiaires du crédit impôt recherche (CIR), jeunes entreprises innovantes (JEI),...

L'opportunité est demandée pour l'enquête principale et les deux volets « prévisions » et « chercheurs ».

## **10. Cible de l'enquête**

Sur plus de 24 000 entreprises implantées sur le territoire français et susceptibles d'exécuter des travaux de R&D en propre, les plus importantes, au sens de la dépense intérieure de R&D, sont enquêtées exhaustivement, un sondage est effectué pour les autres ; environ 11 000 questionnaires sont envoyés chaque année.

La cible et le champ d'enquête sont définis par le Manuel de Frascati, méthode type proposée pour les enquêtes sur la recherche et le développement expérimental.

## **11. Champ de l'enquête**

Le champ d'enquête est l'ensemble des entreprises implantées sur le territoire français et susceptibles d'exécuter des travaux de R&D en propre, quels que soient leur secteur d'activité et leur taille.

La cible et le champ d'enquête sont définis par le Manuel de Frascati, méthode type proposée pour les enquêtes sur la recherche et le développement expérimental.

## **12. Champ géographique de l'enquête**

Le champ géographique est l'ensemble des entreprises implantées en France (y compris Régions d'Outre Mer) exécutant des travaux de R&D. Il n'y a pas d'extension régionale prévue.

### 13. Bases de sondage, échantillonnage

Chaque année, la constitution de la base de sondage débute par la reprise de l'ensemble des unités ayant historiquement exécuté une activité de R&D. Cette base historique est mise à jour des dernières informations obtenues par l'enquête précédente (cessations, absorptions, etc.).

La constitution de la base de sondage se poursuit par l'ajout des unités repérées dans les dispositifs publics d'aide à la recherche et à l'innovation de la part du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR). Elle s'achève par l'élimination des unités repérées comme cessées dans le répertoire Sirene.

#### L'échantillon comporte quatre strates. Trois strates sont exhaustives pour l'enquête principale

:

- Strate 'QG' : les unités dont la dépense intérieure en R&D est  $\geq 2$  M€,
- Strate 'QS exhaustif' : les unités dont la dépense intérieure en R&D est  $\geq 350$  k€,
- Strate 'QS new' : les unités nouvellement introduites dans la base de sondage.

La quatrième strate correspond à la partie sondée de l'échantillon. Celle-ci est renouvelée tous les ans par moitié. Il y a donc chaque année une « moitié conservée » par rapport à l'enquête précédente, et une « moitié renouvelée ».

Le sondage est effectué en utilisant un fichier d'unités classées selon le dernier secteur d'activité de R&D connu, puis sur la région principale d'exécution des travaux de R&D, et enfin sur une variable aléatoire uniforme. Les unités sont sélectionnées en utilisant un pas de tirage sur ce fichier trié.

Les échantillons des deux volets sont des sous-échantillons de l'enquête principale.

- La population est interrogée de façon exhaustive pour la strate des 'QG'.
- Pour les autres strates, le sondage permet de limiter l'interrogation à environ 2 000 unités pour le sous-échantillon du volet « prévisions », et 6 000 unités pour le volet « chercheurs ».

### 14. Mode de collecte

Depuis l'enquête 2009, la collecte est effectuée via un site internet sécurisé. Lors du lancement de l'enquête un courrier est envoyé aux entreprises interrogées afin de leur préciser les modalités de connexion. Ce mode de collecte a concerné 80 % des retours de l'enquête 2009.

### 15. Date et périodicité de la collecte

L'enquête sur l'exercice N se déroule entre le début du mois d'avril N+1 et la fin du mois de novembre N+1.

### 16. Contraintes imposées à l'enquêté

Un courrier de rappel est envoyé deux mois après le lancement de l'enquête (début juin). Le courrier de mise en demeure de répondre est envoyé trois mois après le courrier de rappel (début septembre). Le courrier de constat de non-réponse est envoyé un mois après le courrier de mise en demeure (début octobre).

### 17. Instances de concertation (comitologie) : comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi... :

Un comité de pilotage est organisé chaque année. Il réunit des membres du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, de l'Insee, de l'OCDE, d'Eurostat, des représentants des entreprises,... Il examine le bilan de collecte, propose des évolutions quant au questionnement (en les hiérarchisant au besoin), etc.

### 18. Exploitation et diffusion des résultats

Les résultats sont diffusés sous plusieurs formes : *Notes d'informations, Etat de l'enseignement supérieur et de la recherche, Repères et références statistiques*,... Ces différents supports sont accessibles sur le site REPERES du ministère (<http://cisad.adc.education.fr/reperes/>).

Les entreprises enquêtées sont destinataires d'un retour personnalisé. Dorénavant ce retour personnalisé est aussi consultable en ligne, sur le site de collecte.  
Les chercheurs sont nombreux à demander l'accès aux données d'enquêtes par la procédure du comité du secret.

Pour les données R&D concernant l'exercice N, la collecte débute l'année N+1

Type de diffusion envisagée selon la codification *	Période de diffusion envisagée	Niveau géographique envisagé pour les résultats (France entière ou métropole seule, régions, départements)	Remarques
1	avril N+2	France entière et déclinaison régionale	Synthèse économique des enquêtes R&D (compte recherche)
1	juin N+2	France entière et déclinaison régionale	Comptabilité nationale, Eurostat, comptes de la santé, comptes de l'environnement, etc.
4	juillet N+2	France entière et déclinaison régionale	Rédaction de l'annexe budgétaire au PLF (le « jaune »)
2	juillet N+2	France entière et déclinaison régionale	Base de diffusion et livraison de données détaillées, contribution à des publications externes (Insee, DGCIS, Oséo, agriculture, etc.)
3	septembre N+2	France entière et déclinaison régionale	Mise en ligne des données sur REPERES
4	A partir de septembre N+2	France entière et déclinaison régionale	Note d'information « résultats »
5	A partir de septembre N+2	France entière et déclinaison régionale	Note d'information thématique, séminaire REPERES,...

\* type de diffusion

1 - Alimentation de processus aval *comptes nationaux, Eurostat, bases multisources...*

2- Données détaillées, *bases de données, fichiers détail tout public ou public spécifique (chercheurs, collectivités...)...*

3 - Chiffres clés, principaux résultats "*4 pages*", *indicateurs, indices...*

4 - Synthèses, analyses publications de références, éventuellement multisources.

5 - Valorisation, communication *site internet dédié, séminaire, conférence...*

## 19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

L'enquête principale et ses deux volets mobilisent l'équivalent temps plein du travail de 6,8 personnes, qui se décomposent comme suit :

- 3,5 ETP de cadres A,
- 1,8 ETP d'agents de catégorie B,
- 1,4 ETP d'agent de catégorie C

La conception d'enquête, méthodologie d'échantillonnage et redressements, animation de l'équipe de gestionnaires ainsi que l'organisation générale de l'enquête sont à la charge du responsable de l'enquête.

Un prestataire informatique assure la maintenance et le développement des applications d'enquête (~ 25 000 €), avec le soutien d'un informaticien de la DEPP (1/3 ETP cadre A).



## **ENQUÊTE ANNUELLE SUR LES MOYENS CONSACRÉS À LA RECHERCHE ET AU DÉVELOPPEMENT DANS LES ASSOCIATIONS ET GIP**

### **1. Intitulé de l'enquête**

Enquête annuelle sur les moyens consacrés à la recherche et au développement (R&D) dans les associations et groupements d'intérêt public (GIP).

### **2. Service producteur**

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR), sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (SIES), département des études statistiques, pôle recherche.

### **3. Service réalisant la collecte**

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR), sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (SIES), département des études statistiques, pôle recherche.

### **4. Historique de l'enquête**

Depuis 1963, les associations et GIP, les organismes et services publics ainsi que les entreprises font l'objet d'une enquête statistique visant à mesurer l'effort français de recherche et développement chaque année.

Le dernier avis d'opportunité de l'enquête R&D auprès des associations date du 30 mai 2007 (n°109-D130).

L'objet de cette demande est la reconduction de l'enquête après expiration de la durée de validité du label.

### **5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits**

Au cours de la dernière période, l'enquête R&D auprès des associations et GIP a été réalisée chaque année.

Le taux de réponse global de l'enquête principale est assez faible sur la période (48 % en 2009), mais la réponse des principales associations (en termes de DIRD) est assurée.

Chaque année, les résultats d'enquête sont mis à disposition sur le site REPERES du MESR et font l'objet de publications, alimentent les organisations internationales (Eurostat, OCDE) et les observateurs économiques (OST, CAS, DGCIS, Datar, Insee, etc.). Il n'y a pas de production de tableaux sur le seul champ des ISBL et GIP. L'enquête R&D permet d'apporter des éléments de mesure utiles à l'évaluation des politiques de recherche et innovation.

### **6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés**

Connaître les moyens consacrés à la recherche par les associations et groupements d'intérêt public en termes de dépenses intérieures et extérieures, d'effectifs de chercheurs, de personnels d'appui à la recherche et de financements reçus pour ces dépenses de recherche. Les résultats de cette enquête sont consolidés avec ceux des enquêtes R&D réalisées auprès des autres secteurs institutionnels (État, enseignement supérieur, entreprises), afin d'établir le compte de la Recherche et les agrégats économiques associés.

### **7. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats**

L'enquête répond de façon précise à une demande européenne, le règlement européen n°753/2004 du 22 avril 2004 sur les statistiques de la science et de la technologie. L'ensemble des questions figurant dans l'enquête, relatives aux effectifs et aux dépenses de R&D sont citées dans ce règlement européen à titre obligatoire ou optionnel.

Le service statistique ministériel SIES met en œuvre un programme d'enquêtes et d'études sur la R&D pour répondre aux préoccupations des directions du ministère, des autres ministères concernés (Industrie, Finances...) et d'autres partenaires (CAS, Oséo, Datar...) et aux engagements internationaux. Il est associé aux travaux des différents départements ministériels intéressés à la R&D, ainsi qu'à ceux des organismes et agences ayant pour objectif la connaissance et l'évaluation du système français de recherche et d'innovation. L'enquête permet de produire des agrégats suivis au niveau national (dans le cadre de la LOLF) et international (objectifs de Lisbonne portant sur la Recherche).

Les chercheurs peuvent demander l'accès aux données d'enquêtes par la procédure du comité du secret.

#### **8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles**

Cette enquête est la seule source statistique de données détaillées sur la recherche et développement dans les associations et groupements d'intérêt public. Il n'existe pas de fichier administratif apportant ce type d'information.

Les résultats de cette enquête sont consolidés avec ceux des enquêtes R&D réalisées auprès des autres secteurs institutionnels (Etat, enseignement supérieur, entreprises), afin d'établir le compte de la Recherche et les agrégats économiques associés.

#### **9. Insertion dans un système d'information**

La base de sondage de l'enquête est une base historique enrichie chaque année par le recours à différents fichiers administratifs : bénéficiaires du crédit impôt recherche (CIR), ...  
L'opportunité est demandée pour cette enquête.

#### **10. Cible de l'enquête**

L'ensemble des associations ou groupements d'intérêt public implantés sur le territoire français et susceptibles d'exécuter des travaux de R&D en propre (plus de 320), est enquêté exhaustivement chaque année.

La cible et le champ d'enquête sont définis par le Manuel de Frascati, méthode type proposée pour les enquêtes sur la recherche et le développement expérimental.

#### **11. Champ de l'enquête**

Le champ d'enquête est l'ensemble des associations ou groupements d'intérêt public implantés sur le territoire français et susceptibles d'exécuter des travaux de R&D en propre, quels que soient leur secteur d'activité et leur taille.

La cible et le champ d'enquête sont définis par le Manuel de Frascati, méthode type proposée pour les enquêtes sur la recherche et le développement expérimental.

#### **12. Champ géographique de l'enquête**

Le champ géographique est l'ensemble des associations ou groupements d'intérêt public implantés en France (y compris Régions d'Outre Mer) exécutant des travaux de R&D.

#### **13. Bases de sondage, échantillonnage**

Chaque année, la constitution de la base de sondage débute par la reprise de l'ensemble des unités ayant historiquement exécuté une activité de R&D. Cette base historique est mise à jour des dernières informations obtenues par l'enquête précédente (cessations, absorptions, etc.).

La constitution de la base de sondage se poursuit par l'ajout des unités repérées dans les dispositifs publics d'aide à la recherche et à l'innovation de la part du Ministère de l'enseignement supérieur et

de la recherche (MESR). Elle s'achève par l'élimination des unités repérées comme cessées dans le répertoire Sirene.

L'ensemble des associations ou GIP, implantés sur le territoire français et susceptibles d'exécuter des travaux de R&D en propre, est enquêté exhaustivement chaque année.

#### **14. Mode de collecte**

L'enquête R&D auprès des associations et des groupements d'intérêt public est une enquête postale.

#### **15. Date et périodicité de la collecte**

L'enquête sur l'exercice N se déroule entre le début du mois de juin N+1 et le mois de février N+2.

#### **16. Contraintes imposées à l'enquêté**

Un courrier de rappel est envoyé deux mois après le lancement de l'enquête (en septembre), un autre en décembre.

Des relances téléphoniques et par courrier électronique sont effectuées auprès des associations ayant les dépenses de recherche les plus importantes.

L'enquête n'est pas obligatoire.

#### **17. Instances de concertation (comitologie) : comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi... :**

Le questionnaire de l'enquête auprès des associations est un questionnaire simplifié de l'enquête sur les moyens consacrés à la R&D auprès des organismes et des services administratifs. Un comité de suivi commun aux deux enquêtes sera constitué dans le cadre de la rénovation de l'observation du secteur public. Il sera composé, en plus du SIES, des autres directions du ministère concernées, de représentants de l'OCDE, des organismes de recherche et des associations.

#### **18. Exploitation et diffusion des résultats**

Les résultats sont diffusés sous plusieurs formes : *Notes d'informations, Etat de l'enseignement supérieur et de la recherche, Repères et références statistiques...* Ces différents supports sont accessibles sur le site REPERES du ministère (<http://cisad.adc.education.fr/reperes/>).

Cette enquête alimente en aval le compte Recherche.

Il n'y a pas aujourd'hui de diffusion en propre des résultats de cette enquête.

Pour les données R&D concernant l'exercice N, la collecte débute l'année N+1

Type de diffusion envisagée selon la codification *	Période de diffusion envisagée	Niveau géographique envisagé pour les résultats (France entière ou métropole seule, régions, départements)	Remarques
1	avril N+2	France entière et déclinaison régionale	Synthèse économique des enquêtes R&D (compte recherche)
1	juin N+2	France entière et déclinaison régionale	Comptabilité nationale, Eurostat, comptes de la santé, comptes de l'environnement, etc.
4	juillet N+2	France entière et déclinaison régionale	Rédaction de l'annexe budgétaire au PLF (le « jaune »)
2	juillet N+2	France entière et déclinaison régionale	Base de diffusion et livraison de données détaillées, contribution à des publications externes (Insee, DGCIS, OséO, agriculture, etc.)
3	septembre N+2	France entière et déclinaison régionale	Mise en ligne des données sur REPERES
4	A partir de septembre N+2	France entière et déclinaison régionale	Note d'information « résultats »
5	A partir de septembre N+2	France entière et déclinaison régionale	Note d'information thématique, séminaire REPERES,...

\* type de diffusion

1 - Alimentation de processus aval *comptes nationaux, Eurostat, bases multisources...*

2- Données détaillées, *bases de données, fichiers détail tout public ou public spécifique (chercheurs, collectivités...)...*

3 - Chiffres clés, principaux résultats "*4 pages*", *indicateurs, indices...*

4 - Synthèses, analyses publications de références, éventuellement multisources.

5 - Valorisation, communication *site internet dédié, séminaire, conférence...*

### 19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

L'enquête mobilise l'équivalent temps plein du travail de 0,3 personne, qui se décompose comme suit :

- 0,3 ETP de cadre A,

La conception d'enquête, méthodologie de redressements, ainsi que l'organisation générale de l'enquête sont à la charge du chargé de l'enquête.

Un prestataire informatique assure la maintenance et le développement des applications d'enquête (~ 2 000 €), avec le soutien d'un informaticien de la DEPP (une semaine ETP cadre A).